

Le procès de Jean-Pierre Bemba s'est ouvert à La Haye

Arrib News, 22/11/2010 – Source AFP Le procès de Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président de la République démocratique du Congo (RDC), accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, principalement des viols, commis par sa milice en Centrafrique, s'est ouvert lundi après-midi devant la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye. "Nous commençons la première audience", a déclaré la juge brésilienne Sylvia Steiner peu après 14h30 (13h30 GMT), en présence de l'accusé, vêtu d'un costume marine et d'une cravate bleu ciel, assis derrière ses conseils. L'accusation devait présenter lundi après-midi dans sa déclaration liminaire un résumé des charges pesant contre M. Bemba, 48 ans, qui plaide non coupable. L'opposant congolais, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2006 en RD Congo, est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, à savoir des viols, pillages et meurtres, commis en 2002 et 2003, en Centrafrique par sa milice du Mouvement de libération du Congo (MLC). Quelque 1.500 hommes du MLC s'étaient rendus en Centrafrique en octobre 2002 à la demande du président centrafricain Ange-Félix Patassé, victime d'une tentative de coup d'Etat menée par le général François Bozizé. Cinq mois durant, jusqu'en mai 2003, ils ont, selon l'accusation, violé, pillé et tué ceux qui opposaient une résistance. "C'étaient des crimes pour humilier et dominer", a affirmé le procureur de la CPI Luis Moreno-Ocampo, lors d'une conférence de presse à La Haye lundi matin. M. Bemba, arrêté à Bruxelles en 2008, qui risque la perpétuité, est poursuivi par la CPI en tant que "chef militaire" : il lui est reproché d'avoir su que ses troupes commettaient des crimes et de ne pas avoir pris toutes les mesures pour les empêcher. Les crimes commis par le MLC étaient "les plus importants", a répondu le procureur à un journaliste qui lui demandait pourquoi M. Bemba est la seule personne poursuivie par la CPI dans ce dossier. "Au début, nous pensions que Bemba et Patassé étaient les plus responsables mais les éléments de preuve montrent que les troupes qui ont commis les crimes étaient sous le contrôle de Bemba", a expliqué le procureur. La CPI a autorisé la participation de 759 victimes au procès et doit encore examiner plus de 500 demandes, a annoncé lundi matin la greffière de la CPI Sylvana Arbia. "C'est la première fois dans l'histoire de la justice internationale qu'un groupe aussi nombreux est autorisé à participer", a souligné de son côté Paolina Massidda, responsable du Bureau de conseil public pour les victimes. Représentées par deux avocats centrafricains en fonction de leur origine géographique, elles peuvent obtenir des réparations devant la CPI, premier tribunal pénal international permettant la participation des victimes aux procédures. Jean-Pierre Bemba qui avait fui la RDC en 2007, avait été arrêté le 24 mai 2008 à Bruxelles en vertu d'un mandat d'arrêt de la CPI, saisi en 2004 par François Bozizé, au pouvoir en Centrafrique depuis 2003. En détention provisoire depuis son arrestation, M. Bemba n'a pas été reconnu indigent par la CPI. Ses avoirs et ses biens ont été gelés à la demande de la Cour qui avance l'argent nécessaire à sa défense, 30.150 euros par mois. Le procès de M. Bemba est le troisième de la CPI, entré en fonction en 2002. Les deux premiers procès, en cours, sont ceux de trois chefs de milice de RDC.